

Décembre 2016 / Numéro 31



« 2016 aura été une année décisive, où nombre de projets se seront concrétisés. »

Tout pour Saint-Leu

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

Nous sommes presque à mi-mandat et nous pouvons affirmer que notre ville est sur de bons rails. Pas seulement parce que notre gare a retrouvé de sa superbe mais parce qu'à force de mettre tout en œuvre pour Saint-Leu avec mon équipe municipale, notre ville connaît une embellie qui s'observe au-delà de ses plus beaux paysages. Alors que les dotations de l'État ont diminué

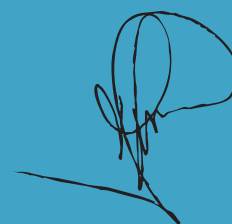
de 50 % en 5 ans, nous gardons le cap des ambitions que nous avons affichées en désendettant la ville pour trouver des nouvelles latitudes qui nous permettent de tracer de belles perspectives. Résultats, nos investissements n'ont pas faibli, bien au contraire. Et c'est une chose d'autant plus remarquable que nos taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté depuis 2008 et que cette année, même la taxe d'habitation est à la baisse. C'est suffisamment rare pour être répété !

2016 aura été une année décisive, où nombre de projets se seront concrétisés. Pour plus d'efficacité, la ville aura confirmé son engagement lié au Projet éducatif municipal en installant le service dédié à l'Enfance et l'Éducation au 14 rue de l'Église. Dans le même esprit, les premiers tableaux numériques interactifs (TNI) auront été livrés dans les écoles et l'Espace municipal de jeunesse (EMJ) mis en service pour les adolescents de la commune. En matière de travaux, la ville aura poursuivi ses efforts de voirie et d'assainissement et chacun pourra remarquer que dès qu'elle le peut, elle intègre des opérations d'enfouissement des réseaux aériens. Concernant l'éclairage public, avec l'installation des 350 ampoules Ledex, Saint-Leu réalise dorénavant 60 % d'économie sur sa consommation d'électricité. Cette année aura vu aussi les débuts tant attendus du déploiement de la fibre optique, l'ouverture de l'atelier des Arts créatifs, sans oublier le chantier d'envergure de la Maison pour tous qui requalifie intelligemment un équipement tombé progressivement en désuétude.

La réponse à la question de notre qualité de vie est un préalable à notre action politique. Ainsi les modifications en cours du Plan local d'urbanisme, notre objectif de valorisation de l'eau, notre concours à l'organisation d'événements comme le carnaval, Festiv'été, la première édition des classes du Rock, le premier festival «Ville et campagne» et le Salon des nouvelles technologies, convergent vers cette idée que notre ville doit rester un cadre de vie privilégié.

Sur le plan international, 2016 nous aura réservé bien des surprises. Le Brexit et l'élection de Donald Trump nous auront rappelé que les peuples ont vocation à changer la donne, et qu'ils ont le pouvoir de siffler la fin de la partie. Après quelques décennies de dérives microcosmiques qui ont conduit bien des états à des alternances qui n'en avaient que le nom, il semble que le temps soit venu de régir sans régner, de décider sans dénier. Fin d'un système pour les uns, fin d'un monde pour les autres, la démocratie telle que nous la vivons, parle de la fragilité des institutions quand elles sont, à ce point, tributaires de la désespérance des peuples. La France n'est pas en reste et à quelques mois d'élections importantes, notre pays n'est pas à l'abri de soubresauts qui, sans être des soulèvements, pourraient pourtant porter des changements sismiques.

En cette fin d'année où chacun aspire à retrouver famille et amis, à partager des moments de douceurs et de félicité, je souhaite à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de Noël.



Sébastien Meurant
Votre maire et
conseiller départemental
du Val-d'Oise

La nouvelle gare inaugurée en décembre



Dans quelques jours la gare SNCF de Saint-Leu-la-Forêt sera inaugurée. Après dix-huit mois de travaux d'envergure, le

chantier de la gare s'est terminé il y a peu et la façade a retrouvé ses accents originels de chalet normand, tels que les Saint-Loupiens l'avaient découvert en 1925. La gare bénéficie aussi aujourd'hui de l'accessibilité profitable aux personnes à mobilité réduite, ainsi que de nouveaux services qui l'inscrivent définitivement dans la liste des gares modernes du XXI^e siècle. Les alentours de la gare feront aussi l'objet de travaux avec la gare routière (côté rue Louis Blanc), l'aménagement de la place Cyril Lecomte en 2017 ainsi que la rénovation des parkings de la gare à négocier avec RFF (Réseau Ferré de France).

Rencontrer votre Maire

à sa prochaine permanence
les 10 décembre 2016,
28 janvier et 25 février 2017

La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sébastien Meurant
Directeur de la rédaction : Loïc Drouin
Création et mise en page : service Communication
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt -
Conseil départemental du Val-d'Oise
Site : www.saint-leu-la-foret.fr
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Ce numéro a été imprimé à 7500 exemplaires.
Papier aux normes environnementales.

Le Plu révisé en 2017



Du 2 novembre au 3 décembre, les Saint-Loupiens ont pu prendre connaissance du projet de révision du PLU dans le cadre de l'enquête publique et émettre leurs éventuelles observations.

Le commissaire-enquêteur dispose désormais d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de Saint-Leu-la-Forêt le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Les Saint-Loupiens pourront consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la mairie de Saint-Leu-la-Forêt.

En fonction des conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que des observations effectuées par les « personnes publiques consultées » qui se sont prononcées (État, Région, Département, communes riveraines...), le projet de PLU sera susceptible de connaître des modifications. Une fois le document définitif réalisé, au premier semestre 2017, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) qui remplace le Plan d'occupation des sols (POS) a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Le PLU est un outil de gestion opérationnel et stratégique des droits à construire qui décide de la vocation des différents secteurs sur le territoire communal dans un souci de développement durable. Dans le cadre de la révision du PLU, il faut rappeler que le cadre législatif s'impose aux communes avec des lois souvent scélérates comme la loi Duflot dont l'objet est d'abord la densification du territoire. Dans ces conditions, conserver la qualité de vie et l'équilibre relèvent d'un exercice périlleux. Pour cette raison majeure, le prochain Plan local d'urbanisme doit permettre à la commune de dessiner les contours de Saint-Leu horizon 2030 sur les bases d'un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable. Un objectif qui tiendra compte du renouvellement urbain, de l'habitat et de la mixité sociale, de la diversité des fonctions urbaines et des transports et déplacements. Les opérations phares sont celles du renouvellement urbain des Diablots et du Centre-ville. Un PLU qui, selon Sébastien Meurant « donnera à la ville les moyens de maîtriser et d'inspirer les aménagements essentiels à la qualité de vie des Saint-Loupiens ».

Une gestion saine et ambitieuse



Alors que la période est particulièrement difficile pour les collectivités, la ville poursuit l'assainissement de ses finances. Elle a ainsi réussi à renégocier plusieurs emprunts structurés dits toxiques contractés par la précédente municipalité. Il y a deux mois, la ville a renégocié un taux variable en taux fixe pour un prêt de 1.143.367,63 € datant de 2001 et qui court jusqu'en 2021. Le nouveau contrat prévoit un taux fixe à 0,67 %.

Pour Jean Michel Castelli, adjoint au maire délégué aux Finances et au Contrôle de gestion, « cette volonté systématique d'assainir les finances permet non seulement de surmonter les difficultés

mais en plus de réaliser des investissements qui sont autant d'améliorations profitables aux Saint-Loupiens. Résultat, alors que les taux d'impositions communaux depuis huit ans n'ont pas augmenté, que les dotations de l'État ont baissé et que pour la première fois depuis longtemps votre taxe d'habitation a diminué, nous sommes en capacité d'engager de nouveaux projets ».

Une situation vertueuse consécutive à une meilleure organisation du travail, des économies d'échelle à tous les niveaux, des prévisions budgétaires fiables, un diagnostic précis des besoins en équipements et en service et une maîtrise continue de la masse salariale.